

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 8 décembre 2025, à 17 h sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Gilbert Grenier, Mme Émilie Côté et M. Mathieu Labrecque.

M. Patrice Bilodeau et Mme Anne-Marie Couture ont motivé leur absence.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit traité lors de la présente séance :

- Renonciation de droit de rétrocession du lot no. 6 675 001 – 9342-3531 Québec Inc.

244-12-2025

**RENONCIATION DE DROIT DE RÉTROCESSION DU LOT
NO. 6 675 001 – 9342-3531 QUÉBEC INC. :**

Il est proposé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer la quittance soumise dans le dossier concernant le lot no. 6 675 001 y compris la renonciation à des droits hypothécaires et à la clause résolutoire conditionnellement à ce que la Municipalité reçoive de 9342-3531 Québec Inc. le paiement complet de toute somme qui lui est due concernant l'acte de vente du 19 juin 2025.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière